

infini dans le choix des moyens de faire cesser un décret si facile à éteindre, ou de transporter ailleurs les fonctions paroissiales, ce qui lui serait également aisément. C'est la grâce, Monseigneur, pour laquelle je me jette de nouveau à vos pieds en vous suppliant d'y ajouter avec mon pardon celle de me dire avec une très profonde soumission,

« Monseigneur,

« De Votre Grandeur

« Le très humble et très obéissant serviteur,

« Fr. ALBERT, gard. ind. des Religieux du T. O. »

Enfin voici une dernière lettre de l'archevêque de Lyon ; elle montre la sagesse et en même temps l'énergie de ce prélat. Les Archives départementales disent qu'elle est une réponse à la précédente ; il est facile de voir, à la lecture de cette lettre, qu'il n'en est rien. Elle est une réponse à une menace formelle des Pères qui a dû être faite précédemment, mais dont nous n'avons pas trouvé de traces :

« Je n'ai pas pensé, mon Père, à prendre votre église pour y porter le Saint Sacrement de la chapelle des Pénitents, parce que je ne dois pas avoir une telle pensée que je n'aie tenté auparavant tous autres moyens plus convenables avant que de se servir de votre église, mais vous voulez bien que je vous dise que si je ne trouvais point de lieu convenable pour y porter le Saint Sacrement, sûrement je le ferais porter dans votre église jusqu'à ce qu'on eût bâti une église paroissiale, et vous ne le pourriez empêcher. Quand le roi va dans les villes de son royaume, il a ses fourriers qui prennent indistinctement toutes les maisons pour loger les personnes de qualité qui suivent la cour,